

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du Syndicat National des Diététiciens du 05 mai 2026

Le mardi 05 Mai 2026 à 19H00, les membres du Syndicat National des Diététiciens (SND) se sont réunis en Assemblée Générale en visioconférence.

Sont Présents (Votants) :

- Madame Aurélie D'AGOSTINO ;
- Madame Sylvie ROMEO ;
- Monsieur Léo SORDET ;
- Madame Flora BUTAYE-DUFFAY ;
- Madame Astrie DELPLACE ;
- Monsieur Patrice GUICHARD ;
- Monsieur Thierry BESNARD ;
- Madame Audrey THOMASSIN ;
- Monsieur Corentin CLEMOT ;
- Madame Marie-Christine ROBERT ;
- Madame Corinne MAIRIE ;
- Madame Aline VICTOR ;
- Madame Dominique AMAR-SOTTO ;
- Madame Audrey DEVILLE ;
- Madame Emmanuelle BOUTTIER ;
- Madame Delphine HENRIQUE ;
- Madame Diane RAUX ;
- Madame Emilie CANAPLE ;
- Madame Gaëlle BETTINGER ;
- Madame Gaëlle DIVEU ;
- Madame Laure FERRIE ;
- Monsieur Laurent BRICHET ;
- Madame Maud LE GUEVEL ;
- Madame Louise LEBRUN ;
- Madame Elina MALISSARD ;
- Madame Marie-Annalia AGULLO ;
- Madame Vanessa SORDET ;
- Madame Emmanuelle BARTEL ;
- Madame Aurelie LE BRETON ;
- Madame Marine LANGELLA ;
- Madame Laure HIRTZ ;
- Madame Patricia BOUCHÉ.

(33 personnes)



Sont Représentés (Votants par pouvoirs) :

Madame Eloïse-Marien PLACIDE représentée par Madame D'AGOSTINO Aurélie (membre désignée par le CA) ;
Madame Israël PANIAGUA représentée par Madame D'AGOSTINO Aurélie (membre désignée par le CA) ;
Madame Laurence MURILLO représentée par Madame Sylvie ROMÉO (membre désignée par le CA) ;
Madame Camille EMANUELLI représentée par Madame Sylvie ROMÉO (membre désignée par le CA) ;
Monsieur Emmanuel COUSIN représenté par Monsieur Léo SORDET (membre désignée par le CA) ;
Madame Catherine BOURRON représentée par Monsieur Léo SORDET (membre désignée par le CA) ;
Madame Catherine BOCHER représentée par Madame Audrey THOMASSIN (membre désignée par le CA) ;
Madame Marine ANDRÉ représentée par Madame Audrey THOMASSIN (membre désignée par le CA) ;
Madame Laure SOULEZ LARIVIERE représentée par Madame Astrie DELPLACE (membre désignée par le CA) ;

(9 personnes)

L'Assemblée Générale désigne Madame Aurélie D'AGOSTINO en qualité de Présidente de séance et Monsieur Léo SORDET en qualité de Secrétaire de séance.

La Présidente avait mis à la disposition les éléments nécessaires

Puis rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation et vote du rapport moral
- Présentation et vote du rapport financier
- Présentations et votes du budget prévisionnel et des projets pour l'année 2026
- Présentation des résultats du vote pour la nomination du Conseil d'Administration
- Questions diverses

I. Ouverture de la séance et rappel de l'ordre du jour

La séance est ouverte à 19h05 sous la présidence des représentants du syndicat. Il est précisé que les participants peuvent intervenir à tout moment par écrit, et que des temps d'échange sont prévus avant chaque vote.

II. Présentation du rapport moral (Exercice 2025)

1. Objet et cadre juridique du syndicat

Il est rappelé que le syndicat a pour mission la défense des intérêts matériels et moraux, collectifs, des diététiciens, conformément aux dispositions du Code du travail. Une distinction est opérée entre le rôle du syndicat (défense des professionnels) et celui d'un ordre professionnel (protection des patients).

2. Année 2025 : une année fondatrice

L'exercice 2025 est qualifié d'année de structuration, marquée par :

- le dépôt des statuts en janvier 2025,
- l'ouverture des adhésions en février,
- l'atteinte de 242 adhérents au 31 décembre 2025, attestant d'une bonne dynamique.



Rapport moral

- Rappel de l'objet principal du syndicat :
l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des diététiciens et diététiciennes
- Régi par le Code du travail
- Différent d'un Ordre ou d'une association loi 1901
- Syndicat = défense des professionnels = "avocat" des professionnels
Ordre = défense des patients = "juge" des professionnels



Rapport moral

2025 = année fondatrice

Construction, structuration et affirmation de notre position dans le paysage professionnel et institutionnel.

242 adhérents au 31 décembre 2025 : bonne dynamique pour une 1re année de lancement



3. Axes stratégiques développés

a) Structuration et conformité

Les actions ont porté sur :

- la formalisation juridique (statuts, règlement intérieur),
- la mise en place des outils administratifs (banque, assurance),
- la consolidation des bases organisationnelles du syndicat.

b) Construction de l'identité

- création d'un site internet et d'un espace adhérent,
- développement autonome des outils numériques,
- lancement de la communication via réseaux sociaux.

c) Relations professionnelles et partenariales

Le syndicat a engagé des échanges avec diverses associations professionnelles, ainsi qu'avec des organismes nationaux, dans une logique de reconnaissance institutionnelle et de coopération sectorielle.

Une participation à des travaux préparatoires à la création d'un Conseil National Professionnel (CNP) est également mentionnée, en vue de structurer la représentation politique de la profession.



d) Défense de la profession et lutte contre l'exercice illégal

Les actions principales mises en place en 2025 ont été les suivantes :

- organisation d'un webinaire juridique,
- élaboration de supports pédagogiques,
- constitution de commissions dédiées,
- signalements aux autorités administratives,
- collaboration avec un organisme d'État dans le cadre d'investigations sur des pratiques trompeuses.

e) Accompagnement juridique

Un dispositif de réponse aux questions juridiques des adhérents a été mis en place, avec certaines limites liées aux ressources financières.

4. Difficultés identifiées

Plusieurs contraintes structurelles sont exposées :

- instabilité politique impactant les actions de lobbying,
- manque de temps des membres (engagement bénévole),
- coûts élevés des prestations spécialisées,
- lenteur des procédures judiciaires,
- faible mobilisation de certains professionnels.

5. Opportunités identifiées

- motivation croissante de la profession,
- reconnaissance progressive par les institutions,
- contexte sociétal favorable aux enjeux de nutrition.



6. Conclusion et vote

Rapport moral

Conclusion

- 2025 = année de construction
- Structuration du syndicat
- Développement de services concrets
- Développement des relations professionnelles et institutionnelles
- Affirmation de notre rôle dans la défense des diététiciens
- Base solide pour multiplier nos actions en 2026



Le rapport moral est soumis au vote.

1^{ère} délibération : Validation du rapport morale 2025 par les membres.

- le nombre de votants : 42 (participants au vote y compris les pouvoirs)
- le nombre de suffrages « pour » : 42
- le nombre de suffrages « contre » : 0
- le nombre d'abstentions : 0

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Le rapport moral est approuvé.**



III. Présentation du rapport financier (Exercice 2025)

Trésorerie suivie en grande partie par Madame Margot THEODORAKIS en 2025, suivie partiellement à partir de la fin d'année 2025 avec Madame Flora BUTAYE-DUFFAY, puis totalement par cette dernière à partir de janvier 2026.

1. Résultats financier : Exercice comptable du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les produits s'élèvent à environ 12 400 €, principalement issus des cotisations. Les charges atteignent environ 6 972 €, comprenant notamment :

- communication,
- déplacements,
- frais techniques et administratifs.

L'exercice se clôture par un excédent de 5 426 €, traduisant une gestion qualifiée de rigoureuse et saine.

Rapport financier

Résultat :

Excédent 2025 : 5426,03 €, témoin d'une solidité financière

Syndicat National des Diététiciens (SND) – Compte de résultat
Exercice : Exercice 2025 (clôture) – du 01/01/2025 – au 31/12/2025
Document généré le 10/04/2026

Charges		Produits	
6065	Petits logiciels	106,60	
613	Locations	367,43	
616	Primes d'assurance	137,06	
6226	Honoraires	360,00	
623	Publicité, publications, relations publiques	4 278,00	
6233	Foires et expositions	530,00	
625	Déplacements, missions et réceptions	1 061,24	
626	Frais postaux et de télécommunications	60,43	
627	Services bancaires et assimilés	72,22	
Total charges		6 972,98	
706	Prestations de services	60,00	
754	Ressources liées à la générosité du public	119,00	
756	Cotisations	12 220,00	
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,01	
Total produits		12 399,01	
Résultat de l'exercice (excédent)		5 426,03	

Toutes les écritures sont libellées en €.

2. Analyse

Il est souligné :

- une forte dépendance aux cotisations,
- une nécessité de maintenir une réserve financière pour les actions futures.

Rapport financier			
Bilan			
Équilibré, attestant de la régularité des comptes			
Syndicat National des Diététiciens (SND) – Bilan			
Exercice : Exercice 2025 (clôture) – du 01/01/2025 – au 31/12/2025			
Document généré le 10/04/2026			
Actif		Passif	
261	Titres de participation	152,50	
275	Dépôts et cautionnements versés	90,00	
512A	Compte courant	4 263,53	
512B	Compte AssoConnect	920,00	
Total actif		5 426,03	
		Résultat de l'exercice (excédent)	5 426,03
		Total passif	5 426,03

Toutes les écritures sont libellées en €.



3. Conclusion et vote

Rapport financier	
Conclusion	
➤	Gestion financière saine et transparente
➤	Forte dépendance aux cotisations des adhérents
➤	Excédent significatif consolidant la trésorerie du syndicat et permettant une anticipation sur les actions 2026




Le rapport financier est soumis au vote.

2^{ème} délibération : Validation du rapport financier 2025 par les membres.

- le nombre de votants : 42 (participants au vote y compris les pouvoirs)
- le nombre de suffrages « pour » : 42
- le nombre de suffrages « contre » : 0
- le nombre d'abstentions : 0

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Le rapport financier est approuvé.**

IV. Projets pour l'exercice 2026

Les orientations stratégiques comprennent :

- Renforcement du lobbying politique : contact avec les députés/sénateurs
- Développement du support juridique : financement de consultation "diagnostic" pour nos adhérents ayant un litige professionnel
- Développement de la commission de lutte contre l'exercice illégal / mise en place d'un procédé juridique
- Collaboration avec France Compétences concernant les formations éligibles CPF encourageant l'exercice illégal
- Étude et réflexion du remboursement des actes de diététique et nutrition
- Étude et réflexion sur l'évolution du BTS (bac +2) en DTS (bac +3)
- Finalisation de la création du CNP + siège au Conseil d'Administration et au Bureau via nos représentants (actuellement : Léo Sordet et Fanny Coutenceau) : permet d'avoir davantage de poids politique

Les projets pour l'exercice suivant sont soumis au vote.

3^{ème} délibération : Validation des projets pour exercice par les membres.

- le nombre de votants : 42 (participants au vote y compris les pouvoirs)
- le nombre de suffrages « pour » : 40
- le nombre de suffrages « contre » : 0
- le nombre d'abstentions : 0

A noter :

Deux personnes ont été confrontées à des difficultés de connexion et n'ont pas pu se reconnecter à temps pour prendre part au vote.

**Cette délibération est adoptée
Ces projets sont adoptés sans opposition.**



V. Budget prévisionnel 2026

Le budget prévoit :

- environ 16 795 € de ressources,
- environ 12 470 € de dépenses, dont :
- communication,
- frais juridiques (poste majeur),
- fonctionnement courant.

Budget prévisionnel 2026		
Catégories	débit (€)	Crédit (€)
Administratif		
Résultat de l'exercice (excédent) 2025		5 426,03
Dons estimés (basés sur les dons de 2025)		119,00
Somme des adhésions annuelles tarif réduit 30 € (demandeur emploi, retraité, jeune diplômé <1an) pour 1 pers (basée sur 40 en 2025)		1 200,00
Somme des adhésions annuelles tarif plein 50 € (demandeur emploi, retraité, jeune diplômé <1an) pour 1 pers (basée sur 201 en 2025)		10 050,00
TOTAL I	0	16 795,03
Frais de gestion		
Esprit Syndicat Gestion compte en banque annuel	86,4	
Nom domaine OVH	9,35	
Hébergement web OVH	45,95	
Renouvellement Pahelo pour la comptabilité 2026	30	
Domiciliation Association Floffe (36€/mois)	432	
Assurance MAIF 2026	165,7	
TOTAL II	769,4	0,00
Communication		
Frais envoi courrier	600	
Frais de chargée de communication	3600	
Indemnités de déplacement + frais d'inscription congrès et autres	1000	
Goodies	500	
TOTAL III	5700	0,00
Frais d'action et sollicitations avocats		
Frais avocats 2026 (une partie des frais de fin 2025 1188 €)	6000	
TOTAL IV	6000	0,00
TOTAL V	12 469,4	16 795,03

4^{ème} délibération : Validation du Budget prévisionnel 2026 par les membres.

- le nombre de votants : 42 (participants au vote y compris les pouvoirs)
- le nombre de suffrages « pour » : 40
- le nombre de suffrages « contre » : 0
- le nombre d'abstentions : 0

Cette délibération est adoptée.

VI. Renouvellement du Conseil d'administration

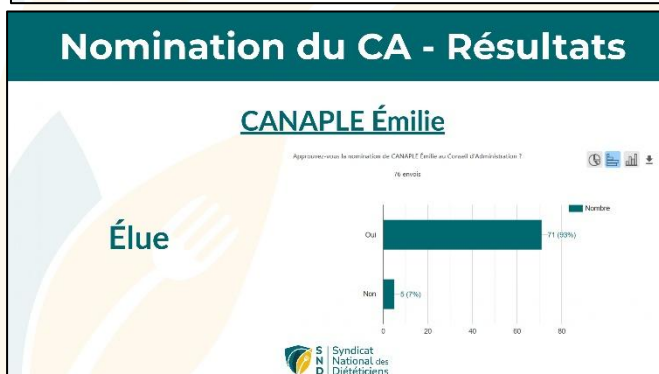
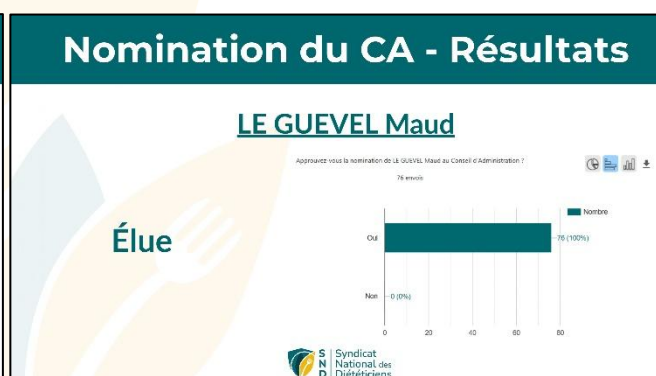
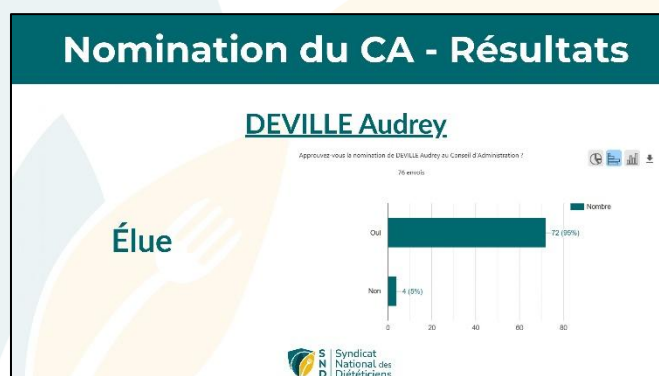
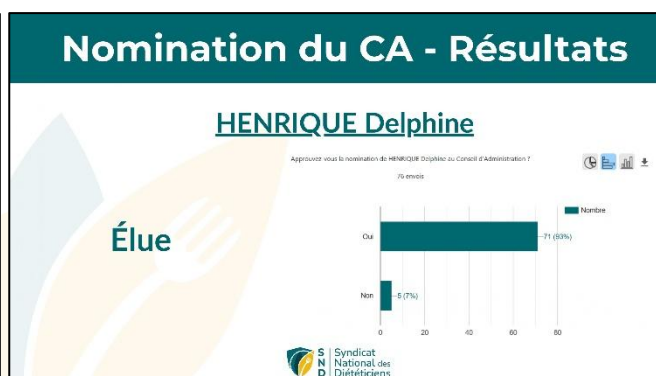
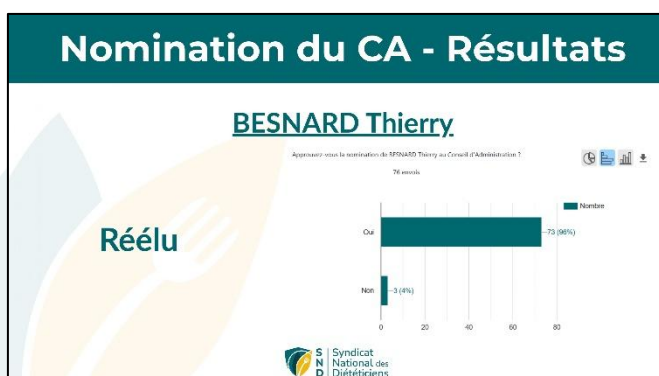
1. Modalités

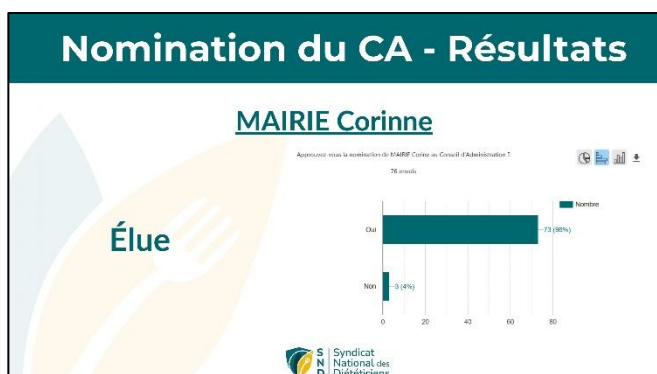
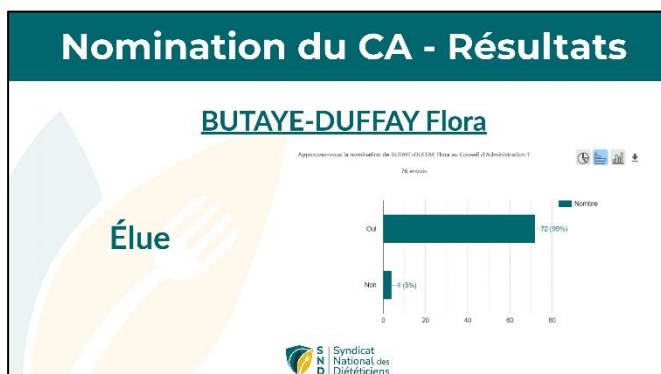
Le vote relatif au renouvellement du conseil d'administration a été organisé par voie électronique préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire, avec une clôture du scrutin fixée au 5 juin 2026 à 12 h. Conformément aux modalités définies, chaque membre disposait d'un pouvoir par siège à pourvoir. Le renouvellement concernait à la fois le renouvellement statutaire partiel d'un tiers du conseil d'administration, représentant trois sièges, ainsi que six sièges vacants, portant ainsi à neuf le nombre total de sièges à pourvoir.

Sept candidats, tous adhérents du SND et à jour de leur cotisation, se sont portés candidats à cette élection.

Le scrutin a enregistré la participation de 76 votants, représentant 40,6 % des adhérents à jour de cotisation quinze jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Résultats





5^{ème} délibération Élection des membres du conseil d'administration

Après décompte des voix :

le nombre de votants : 76

M. BESNARD Thierry avec :

- 73 voix pour
- 3 voix contre

En conséquence, M. BESNARD Thierry est déclaré réélu membre du conseil d'administration.

Mme. HENRIQUE Delphine avec :

- 71 voix pour
- 5 voix contre

En conséquence, Mme HENRIQUE Delphine est déclarée élue membre du conseil d'administration.

Mme DEVILLE Audrey avec :

- 72 voix pour
- 4 voix contre

En conséquence, Mme DEVILLE Audrey est déclarée élue membre du conseil d'administration.





Mme LE GUEVEL Maud avec :

- 76 voix pour
- 0 voix contre

En conséquence, LE GUEVEL Maud est déclarée élue membre du conseil d'administration à l'unanimité.

Mme CANAPLE Émilie avec :

- 71 voix pour
- 5 voix contre

En conséquence, Mme CANAPLE Émilie est déclarée élue membre du conseil d'administration.

Mme BUTAYE-DUFFAY Flora avec :

- 72 voix pour
- 4 voix contre

En conséquence, Mme BUTAYE-DUFFAY Flora est déclarée élue membre du conseil d'administration.

Mme MAIRIE Corinne avec :

- 73 voix pour
- 3 voix contre

En conséquence, Mme MAIRIE Corinne est déclarée élue membre du conseil d'administration.



VII. Échanges et questions diverses échanges et réponses apportées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire

À l'issue du scrutin, les questions transmises par les adhérents ont été recensées et seront présentées ci-après afin d'apporter les éléments de réponse et de clarification nécessaires.

Diffusion des supports de présentation

Mme Dominique AMAR-SOTTO a demandé si les supports de présentation pourraient être transmis aux adhérents, étant arrivée en cours de réunion.

Il a été répondu que le procès-verbal ainsi que les diapositives de présentation seraient transmis à l'ensemble des adhérents à l'issue de l'Assemblée Générale.

Question relative aux IPA

Mme Diane RAUX a interrogé le Conseil sur un éventuel retour de l'Ordre infirmier concernant la question des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA).

La question a été prise en compte dans le cadre des réflexions en cours relatives aux évolutions professionnelles et aux travaux menés autour de la reconnaissance et de l'encadrement des compétences des diététiciens nutritionnistes.

Replay de l'Assemblée Générale

Mme Emmanuelle BARTEL, intervenant depuis la Martinique et rencontrant des difficultés de connexion, a demandé si un replay de la réunion serait disponible.

Il a été confirmé que le procès-verbal et le diaporama de l'Assemblée Générale serait mis à disposition des adhérents.

Possibilité de subventions publiques

Mme Corinne MAIRIE a interrogé le Conseil sur la possibilité pour le syndicat de solliciter des subventions publiques.

Il a été précisé que le syndicat ne solliciterait pas de subventions publiques à ce stade.

Évolution des formations et question du DTS

Mme Emmanuelle BOUTTIER a demandé si le Diplôme de Technicien Supérieur (DTS) existait déjà dans le cadre des réflexions autour de l'évolution du diplôme de diététicien.

Il a été rappelé que le DTS correspond au « Diplôme de Technicien Supérieur » et que plusieurs pistes d'évolution de la formation étaient actuellement évoquées au sein de la profession, notamment une évolution progressive vers un Diplôme d'État.

Mme Flora BUTAYE-DUFFAY a également interrogé le Conseil sur la situation des professionnels déjà diplômés dans l'hypothèse d'une réforme du diplôme.

Cette question a été identifiée comme un enjeu majeur nécessitant un travail approfondi dans le cadre des futures réflexions professionnelles.

Groupes de travail

Mme Elina MALISSARD a demandé à quel moment les adhérents pourraient s'inscrire aux groupes de travail du syndicat.

Le Conseil a indiqué qu'une communication spécifique serait réalisée ultérieurement afin de permettre aux adhérents de rejoindre les différents groupes de travail en cours de structuration. Il a été précisé que cette organisation nécessite un important travail préparatoire afin d'assurer une structuration cohérente, pérenne et coordonnée au niveau national, évitant ainsi les doublons, les difficultés organisationnelles ou la remise en question ultérieure de certaines orientations. Le Conseil a rappelé que cette logique de structuration progressive est également actuellement appliquée concernant les délégués régionaux et les futures antennes territoriales du syndicat. Dans un contexte de développement croissant du syndicat, il apparaît nécessaire de consolider d'abord l'organisation nationale avant de déployer progressivement des groupes de travail et des relais structurés aux niveaux régional et départemental.

Il a notamment été précisé que les principaux groupes actuellement envisagés concernaient :

- l'exercice illégal de la profession ;
- la formation ;
- les questions liées aux remboursements et à la reconnaissance professionnelle.

Contrôle des formations à distance et alternance

Mme Emmanuelle BARTEL a interrogé le Conseil sur l'existence de contrôles concernant certaines formations à distance ou en alternance, ainsi que sur les possibilités d'intervention du syndicat en cas de manquements constatés.

Il a été répondu que les rectorats demeuraient les principaux interlocuteurs compétents concernant le contrôle pédagogique des formations. Toutefois, le syndicat entend poursuivre sa vigilance sur ces sujets et contribuer aux réflexions relatives à la qualité des formations.

Communication du syndicat

Mme Marine LANGELLA a indiqué rencontrer des difficultés concernant la réception des communications du syndicat ainsi que des informations relatives à l'Assemblée Générale.

Le Conseil a précisé que plusieurs communications avaient pourtant été diffusées en amont de l'Assemblée Générale, notamment par courriel et via WhatsApp. Il a été suggéré de vérifier les dossiers « spams » ou « promotions » des messageries électroniques et de contacter directement le syndicat afin de vérifier les coordonnées enregistrées.

Plusieurs adhérents ont confirmé avoir correctement reçu les communications transmises.

Adhésions collectives via associations locales

M. Patrice GUICHARD a signalé qu'à La Réunion, une association locale avait procédé à une adhésion collective au SND pour plusieurs professionnels.

Le Conseil a rappelé que le syndicat est exclusivement constitué de personnes physiques adhérentes à titre individuel. Les personnes morales, associations ou sociétés ne peuvent donc adhérer au syndicat en tant que telles.

Il a été convenu qu'une clarification pourrait être apportée ultérieurement auprès des structures concernées.

Groupe WhatsApp des adhérents

Plusieurs adhérents ont interrogé le Conseil sur le fonctionnement du groupe WhatsApp du syndicat.

Le Conseil a rappelé que l'intégration au groupe nécessite l'accord préalable des adhérents conformément aux règles applicables à WhatsApp. Les adhérents souhaitant être ajoutés au groupe sont invités à contacter directement le syndicat.

Il a également été précisé que les échanges écrits libres au sein du groupe avaient été limités afin de prévenir tout risque juridique, notamment en matière de diffamation.

Difficultés de mobilisation des professionnels

Mme Emmanuelle BARTEL a partagé les difficultés rencontrées en Martinique pour mobiliser certains professionnels autour du syndicat, plusieurs ne percevant pas encore l'intérêt concret de l'adhésion.

Le Conseil a reconnu la nécessité de renforcer la communication pédagogique autour des missions du syndicat, de la défense professionnelle et des enjeux liés à la structuration de la profession.

Rencontre physique des adhérents

Mme Dominique AMAR-SOTTO a demandé si des rencontres physiques entre adhérents pourraient être organisées.

Le Conseil a indiqué ne pas être opposé à cette possibilité et s'est montré favorable à l'organisation future de rencontres ou temps d'échanges en présentiel selon les opportunités et les attentes des adhérents.

Exercice illégal de la profession

De nombreux échanges ont porté sur la question de l'exercice illégal de la profession de diététicien nutritionniste.

Mme Elina MALISSARD a notamment demandé si des échanges avaient été engagés avec d'autres professions de santé confrontées à des problématiques similaires.

Le Conseil a indiqué être en lien avec plusieurs organisations professionnelles confrontées aux mêmes enjeux, notamment dans le domaine paramédical.



Il a également été rappelé que les actions judiciaires demeurent longues et coûteuses, nécessitant des ressources financières importantes. Le Conseil a souligné l'importance d'une stratégie progressive, juridiquement sécurisée et fondée sur des signalements rigoureux afin d'éviter tout risque de diffamation ou de contentieux.

Les représentants du syndicat ont également insisté sur la nécessité de :

- **poursuivre les démarches malgré leur durée ;**
- **renforcer la visibilité du syndicat ;**
- **sensibiliser progressivement le grand public ;**
- **structurer des actions collectives coordonnées.**

Répartition des adhérents selon le mode d'exercice

Mme Corinne MAIRIE a demandé si le syndicat disposait de données concernant les modes d'exercice des adhérents.

Le Conseil a indiqué qu'environ 80 % des adhérents exercent en activité libérale, exclusive ou mixte, les autres adhérents étant salariés ou agents publics.

Communication et documentation pour les non-adhérents

Mme Elina MALISSARD a demandé si des supports de communication destinés aux professionnels non adhérents étaient prévus.

Le Conseil a confirmé qu'un travail de création de documentation et de supports de présentation du syndicat était en cours, bien que non finalisé à ce stade.

Publicité et visibilité de la profession

Plusieurs échanges ont porté sur la visibilité de la profession et les possibilités de communication auprès du grand public.

Le Conseil a rappelé que les campagnes de communication grand public nécessitent des moyens financiers importants, tout en soulignant l'importance stratégique de développer progressivement la présence médiatique du syndicat.

La possibilité d'interventions médiatiques, de participation à des émissions ou de développement de partenariats institutionnels a également été évoquée.



Perspective d'un Ordre professionnel

Plusieurs interventions ont abordé la question d'un éventuel Ordre des diététiciens nutritionnistes.

Le Conseil a rappelé qu'une telle évolution relève d'une décision législative et nécessite un important travail politique et institutionnel. Il a été souligné que le syndicat constitue une première étape essentielle dans la structuration et la représentation de la profession.

En somme, les principaux échanges ont porté sur les modalités d'adhésion au syndicat, les difficultés de communication rencontrées par certains adhérents, la mobilisation de la profession, les enjeux liés à l'exercice illégal et aux risques juridiques associés, ainsi que sur la nécessité de développer une communication prudente, structurée et institutionnelle. Les discussions ont également mis en évidence l'importance de renforcer la visibilité du syndicat, malgré des contraintes financières limitant actuellement certaines actions judiciaires et médiatiques, tout en poursuivant une dynamique collective durable au service de la profession.

Il a été rappelé que le procès-verbal, les supports de présentation ainsi que les informations complémentaires seraient transmis ultérieurement aux adhérents.

VIII. Clôture de la séance

En conclusion, le Conseil a remercié l'ensemble des adhérents pour leur participation, leurs échanges constructifs et leur implication dans le développement du syndicat.

La séance est levée après épuisement de l'ordre du jour.

Fin de l'Assemblée Générale à 20h11.

Signature

Monsieur Léo SORDET

Secrétaire adjoint du SND - Secrétaire de séance

Signature

Madame Aurélie D'AGOSTINO

Présidente du SND – Présidente de séance

